



CHÂTEAURoux
Métropole

DIRECTION ENERGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE, HYGIENE et PRÉVENTION

**Demande de dérogation à titre temporaire à l'arrêté préfectoral portant
réglementation de la lutte contre les bruits de voisinage
(n° 2001-E-1962 du 13 juillet 2001)**

ASSOCIATION/SERVICE :

Adresse :

Téléphone :

Personne à contacter (Nom, Prénom, qualité, n° de téléphone) :

Type d'animation :

Lieu de l'animation :

Date :

Horaires :

Sonorisation, emplacement des haut-parleurs :

Renseignements complémentaires :

Date :

Signature :

Cette demande est à faire parvenir au Service Hygiène au moins un mois avant le début de la manifestation prévue.